DIP 27-10-97030318

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

Bulletin n° 31 du 23/10/97

(2 pages)

Colza

Stade : Dernières levées dans l'Eure et Loir, début d'élongation pour les plus précoces, en majorité stade B8 à B10.

Charançon du bourgeon terminal

Suite aux deux journées ensoleillées du week-end, des captures de charançons ont été observées :

- Dans l'Indre : 1 à Vouillon, 7 à St Chartier, 4 à Meunet/Vatan.
- Dans le Cher : quelques captures à Dun/Auron, Ainay le Vieil, St Florent, Ste Solange.
- Dans l'Indre et Loire : 2 à Richelieu.
- Dans le Loiret : 5 à Gy les Nonains, 2 à St Loup de Gonois, 8 à Villamblain. A noter des captures importantes dans la Seine et Marne.

Pucerons

Les situations sont hétérogènes en fonction des secteurs et parcelles. Certaines parcelles à plus de 20 % de pieds porteurs de colonies (verts ou cendrés) sont fréquemment observées ; les conditions douces ont favorisé leur multiplication. Ces pucerons, présents depuis plus de 15 jours, sont dilués dans la végétation et les traitements, même spécifiques, ont été parfois décevants.

■*Stratégie ravageurs automne : un traitement contre le charançon du bourgeon terminal est conseillé au retour des conditions météorologiques favorables dans les secteurs où des captures ont eu lieu (Cher, Indre, Loiret, Richelais pour l'Indre et Loire).*

*Produits autorisés (dose à l'hectare) : **Fastac à 0,15 l, Mageos à 0,005 l, Vorax, Astor à 0,075 l, Baythroid, Blocus à 0,3 l, Ducat à 0,3 l, Talstar, Experide à 0,075 l, Talstar Flo à 0,1 l, Brigade à 0,1 l, Galion à 0,8 l, Decis, Pearl, Split à 0,2 l, Decis Micro, Pearl Micro à 0,8 kg, Karaté Vert à 0,15 l, Karaté Xpress à 0,15 kg, Tracker à 0,065 l, Deumil, Fury à 0,1 l.** Cette intervention à base de pyréthrinoïde pourra freiner les populations de pucerons.*

*En cas de colonisation importante de pucerons, il faudra associer un aphicide strict comme **Aztec** ou utiliser un produit comme **Enduro, Full M à 0,5 l, Best, Status à 1,25 l, Sumiton à 0,5 l, Karaté K, Open, Okapi à 1,25 l, Mavrik B, Mavrik Systo à 0,4 l.***

Mouche du chou

De nouveaux cas sont signalés dans le Pays fort du Cher, dans l'Indre (Levroux, Villiers), dans l'Indre et Loire (Champeigne, secteur de Loches et Manthelan), le plus souvent sur des semis précoces. Dans ces secteurs, il faudra tenir compte de ces attaques au moment des semis de la campagne prochaine.

Suivi phoma

La maturation des périthèces se poursuit. Quelques spores ont été observés sur les pièges du Cher : Rozières, Trouy, Oizon et quelques unes également au Louroux (Indre et Loire). Il ne s'agit que d'un début de projection. La maturation des périthèces présente un retard important par rapport aux deux années précédentes. La majorité des parcelles ont dépassé le stade de sensibilité. Des parcelles en cours de levée ou à 1-2 feuilles dans le Nord de l'Eure et Loir sont encore au stade sensible et pourront mériter une intervention suite à des projections.

■*Pas d'intervention. Attendre des projections sur le piège de Villemeux (28) pour protéger les parcelles tardives du Drouais-Thymerais.*

Céréales

Stade : levée à 3 feuilles.

Pucerons

Avec les journées ensoleillées des 18-19 octobre, on assiste à une reprise du vol à la tour à succion. Côté pouvoir virulifère, sur 94 % de pieds porteurs pour la semaine du 6 au 13 octobre, 21 % de pots sont positifs au test Elisa

Résultats JNO 1997

Dates	% de pots porteurs de *Rhopalosiphum padi*		Nombre de *R. padi* moyen/plante touchée		% de pots positifs au test ELISA	
	1997	1996	1997	1996	1997	1996
01/09 au 08/09	2%	17%	1	3,5	10%	0%
08/09 au 15/09	4%	38%	0,7	2	0%	3,8%
15/09 au 22/09	77%	67%	2,9	2,05	11,5%	7,8%
22/09 au 29/09	100%	100%	4,5	4,6	55%	50%
29/09 au 06/10	100%	98%	4,9	3,3	54%	35%
06/10 au 13/10	94%	100%	3,1	3,5	21%	25%
13/10 au 20/10	88%	100%	3	4	à venir	23%



COLZA : Des captures de charançons du bourgeon terminal.
Pucerons : Augmentation des populations.
Phoma : Peu d'évolution du risque.

CEREALES : Des pucerons sur les premières levées.
Cicadelles : Présence importante dans les secteurs à risques.





direction régionale de l'agriculture et de la forêt

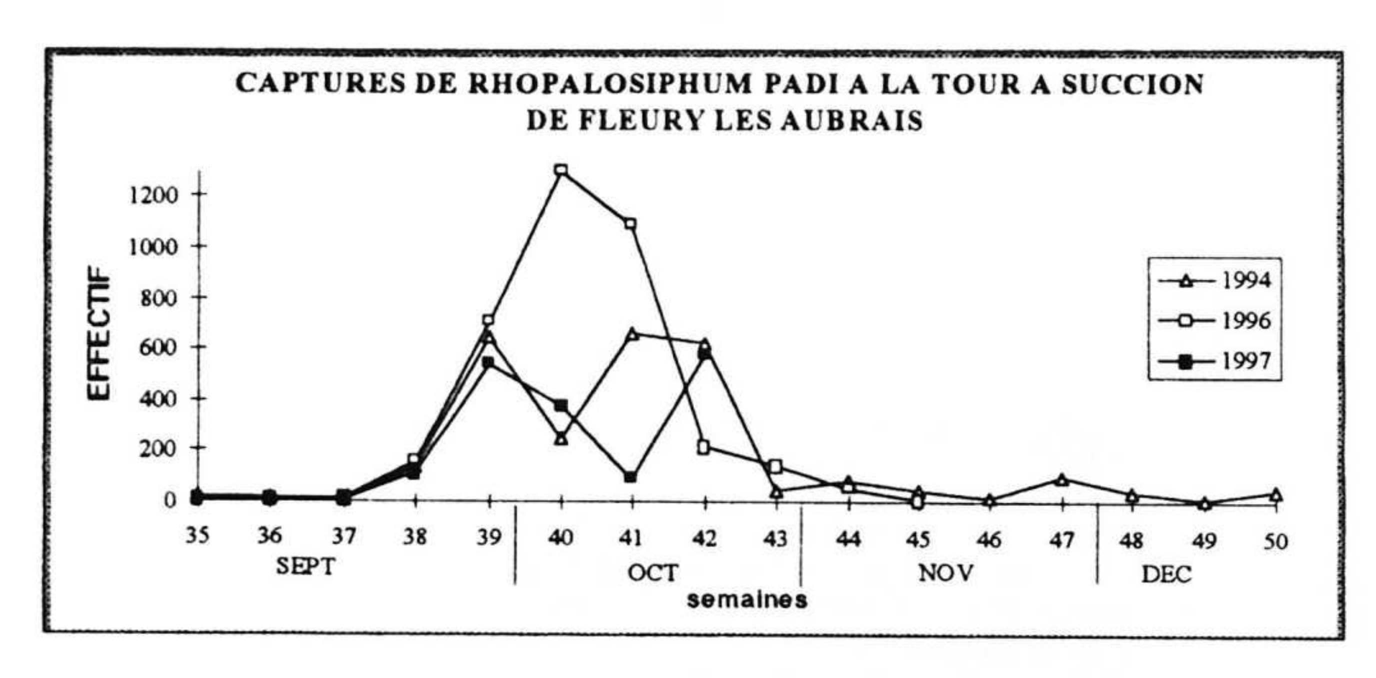
D3

ABONNEMENT ANNUEL : 300 F

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX CENTRE
93, rue de Curambourg - BP 210 - 45403 FLEURY LES AUBRAIS Cédex
Tél. 38.22.11.11 - Fax 38.84.19.79



Imprimerie de la Station "CENTRE" - Le Directeur-Gérant M. HANRION - CPPAP N° 530 AD - ISSN 0757-4029 -



CHER	06/10	13/10
SPV-AGRI 18-EPI CENTRE	au 13/10	au 20/10
Charost (semis)	7	4
Veaugues (blé non semé)	1	27
Jussy le Chaudrier (rep.)	4	20
Sancergues (maïs)	2	9
Soye en Septaine (blé 1-2 f.)	0	22
Soye en Septaine (orge 2 f.)	7	40
Henrichemont (1 f.)	3	11
Oizon (2 f.)	2	20
Ste Solange (1 f.)	1	5
Bréviandes (2-3 f.)	-	2
Orval (semis)	-	11
Champroux -58- (orge)	16	37
SPV-UCATA		
Oizon (1 à 2 f.)	0	6
Beaulieu (1 f.)	0	0
Méry es Bois (2 f.)	5	7

EURE ET LOIR	06/10	13/10
SPV-SCAEL-PHILAGRO	au 13/10	au 20/10
Nonvilliers (1 f.)	9	4
Trizay-Coutretot (1 f.)	1	20
Ouarville (repousses)	28	76
St Maixme Hauterive (1 f.)	-	6
Gas (semis)	-	0
Gas (jachère)	-	7
Bouglainval (jachère)	-	11
Marsauceux (1 à 2 f.)	-	0

INDRE	06/10	13/10
SPV-IMM'EDIA	au 13/10	au 20/10
Arpheuilles (1 f.)	7	10
Levroux (semis)	4	6
La Lande Jeu les Bois (levée)	3	3
Mâron (repousses)	9	12
Issoudun	9	0
Luçay le Mâle (repousses)	0	2
Avail (repousses)	26	-
Douadic (repousses)	4	5

INDRE ET LOIRE	06/10	13/10
SPV-BAYER	au 13/10	au 20/10
Reignac (1 f.)	1	3

INDRE ET LOIRE	06/10	13/10
SPV-FDGDEC-C.A.	au 13/10	au 20/10
Autrèche (1 f.)	-	14
Verneuil le Château (1 f.)	-	25
Neuville/Brenne (levée)	-	30

LOIR ET CHER	06/10	13/10
SPV-CHAMB. AGRIC.	au 13/10	au 20/10
St Léonard (jachère)	72	80
Le Temple (repousses)	-	
Vouzon (repousses)	4	10
Villerbon (repousses)	10	4
Herbault	-	
Santenay (trèfle)	5	1
Valaires (repousses)	-	5
Châteauvieux (repousses)	6	14

LOIRET	06/10	13/10
SPV-CERAPRO	au 13/10	au 20/10
Bouzonville (semis)	0	10
Bouzonville (repousses)	1	28

LOIRET	06/10	13/10
SDA-SOPRA	au 13/10	au 20/10
Cernoy en Berry	-	2
Tigy	-	5
Bonnée	-	7
Baccon	-	4
Briare	-	0

LOIRET	06/10	13/10
SPV- LECUREUR-SCAEL	au 13/10	au 20/10
Marigny les Usages (rep.)	-	23
Marigny les Usages (levée)	-	16

JNO. Le pouvoir virulifère est plus faible que la semaine précédente, mais il reste encore important.
Des arrivées au champ sont notées pour les semis du 1er au 10 octobre avec présence d'ailés mais également de petites colonies d'aptères. Le seuil de 10 % de pieds porteurs est déjà atteint dans certaines parcelles du Cher (Soye en septaine, et Pays Fort), du Loiret (Fleury les Aubrais), de l'Indre (Chézelles), de l'Indre et Loire (Autrèche, Bournan).

Cicadelles

Les niveaux de captures sont importants dans les jeunes levées (voir tableaux). En effet, des migrations de cicadelles ont eu lieu des réservoirs (repousses) aux parcelles semées suite aux deux jours ensoleillés des 18 et 19 octobre. Les populations arrivées dans les levées de céréales sont plus importantes que les années antérieures.

■***Stratégie : Les premières levées sont très exposées aux risques de transmission de viroses. Aussi, une intervention est à réaliser dès le seuil de 10 % de pieds porteurs de pucerons ou dès le stade une feuille en présence de cicadelles.***

Vis à vis des cicadelles, un renouvellement de l'intervention peut se justifier au stade 3 feuilles en cas de nouvelles arrivées sur vos parcelles (attention aux semis précoces du Pays Fort).

SPV

FRDEC Franche Comté

ACTA INRA

LE CAMPAGNOL TERRESTRE EN PRAIRIES

Arvicola terrestris

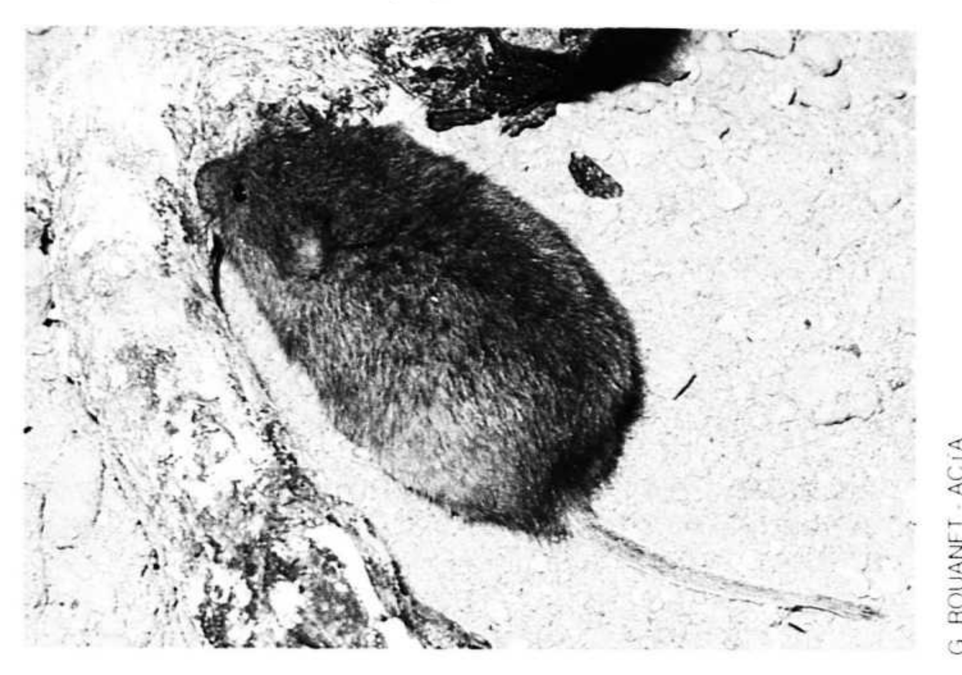
Ministère de l'Agriculture et de la Forêt - DGAL - S/Dir. PROTECTION DES VEGETAUX

Où sévit-il ?

Dans les prairies de Franche-Comté, d'Auvergne, du Limousin, des Savoies, des Pyrénées centrales et de Champagne-Ardenne, entre 400 et 1200 mètres d'altitude. En outre, cette espèce occasionne des dégâts importants aux parcelles de grandes cultures, d'arboriculture et de maraîchage incluses dans les zones herbagères. Le dernier phénomène peut intervenir alors que les populations du rongeur sont numériquement faibles et les dégâts en prairie tout à fait supportables.

Assurez-vous de son identité ! Ne le confondez pas avec un imposteur (taupe ou autres rongeurs).

Sa physionomie



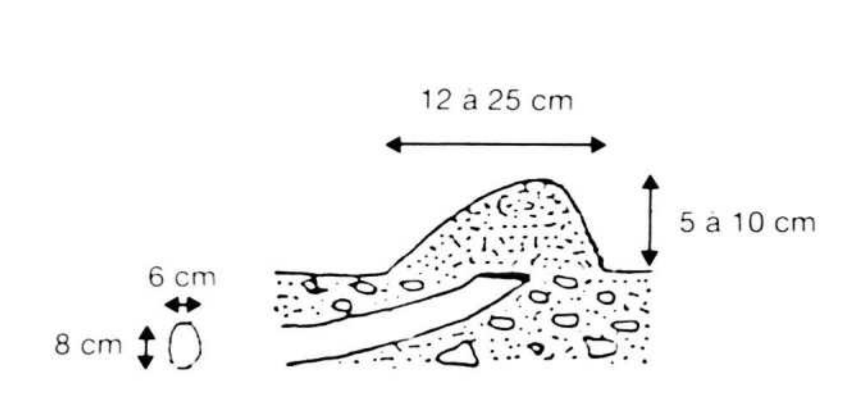
Poids adulte : 60 g à 120 g. Longueur pied postérieur : 2,3 à 3,1 cm. Longueur tête et corps : 12-22 cm.

Ses manifestations extérieures

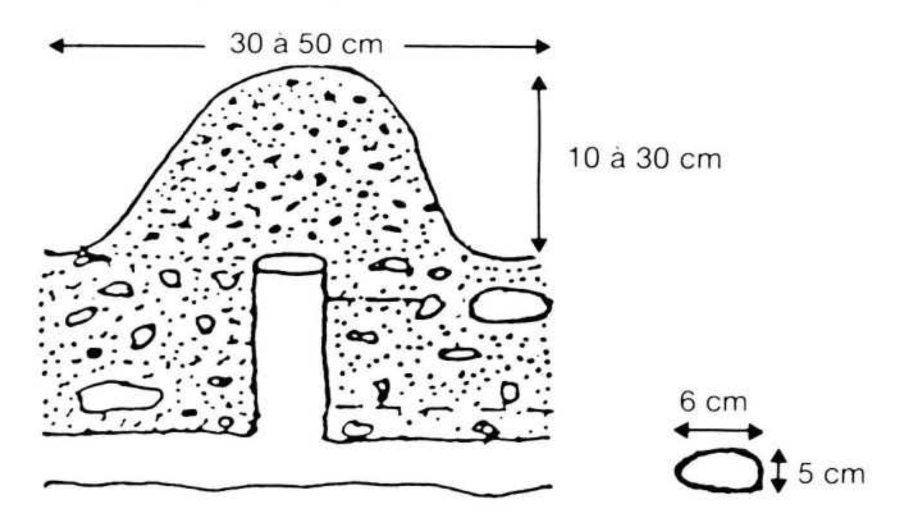


Non, ce n'est pas une taupe ! "Taupinières" de campagnol terrestre.

L'évacuation des déblais : un critère de reconnaissance



Campagnol terrestre : répartition hétérogène des "taupinières" par taches, puits obliques ; diamètre des galeries acceptant le passage de trois doigts.



Taupe : répartition des taupinières souvent en lignes, puits verticaux ; diamètre des galeries acceptant le passage de deux doigts.

Sa biologie

La période de reproduction s'étend de février à octobre. En nature, la femelle met bas au plus 4 portées par an, de 1 à 8 petits (4 en moyenne). A noter également la précocité de la maturité sexuelle, atteinte au bout de 8 à 9 semaines en été. La densité de population peut dépasser 1000 individus à l'hectare.

Ses dégâts

Le campagnol terrestre se nourrit principalement de racines. Il s'attaque essentiellement au capital de la prairie, peu à son usufruit. Les pertes à la récolte peuvent atteindre jusqu'à 6 tonnes de foin sec par hectare.

Centre Impression Limoges 1990

P 90

Stratégie de lutte

Les prédateurs (Hermine, Belette, Renard, rapaces) jouent un rôle important dans la régulation des populations. Toutefois, en période de pullulation, ils ne peuvent, seuls, limiter les effectifs de campagnols à un niveau tolérable économiquement.

• Lutte individuelle

— **Le piégeage :** réalisé au moyen de pinces ou "fers à taupe"; il peut donner de bons résultats sur de petites surfaces.

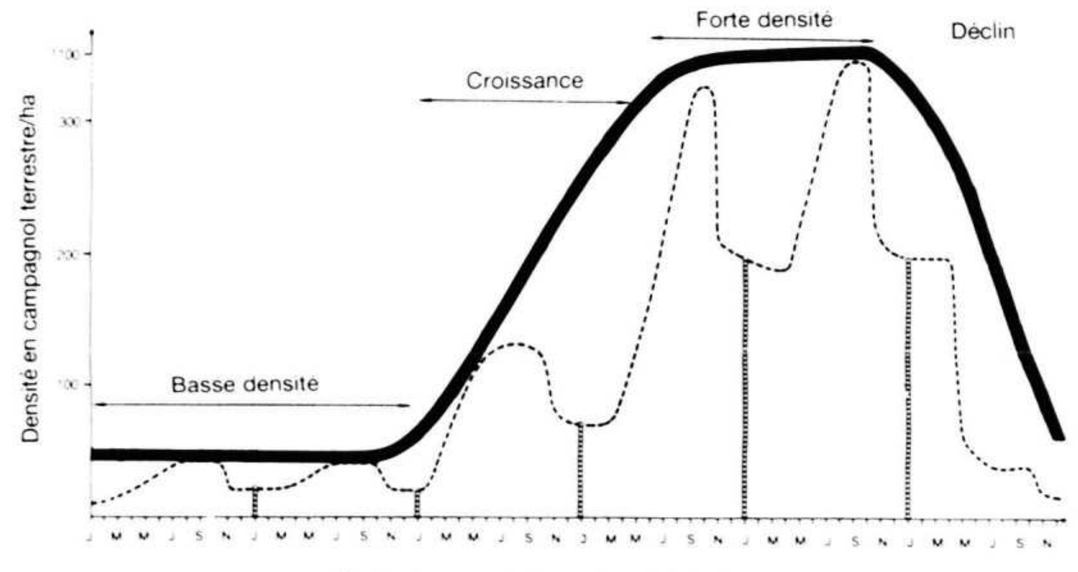
— **Les gaz toxiques** (cartouches libérant du phosphure d'hydrogène) sont onéreux et donnent des résultats aléatoires. Les procédés ultrasons sont totalement inefficaces.

• Lutte collective : la plus efficace... si vous traitez au bon moment

Actuellement, un seul produit est homologué pour cet usage : le SUPER CAÏD à base de Bromadiolone, anticoagulant provoquant des hémorragies internes chez le rongeur.
Ce produit n'est délivré qu'aux groupements de défense contre les ennemis des cultures, dans le cadre d'un arrêté préfectoral (Arrêté ministériel du 12 juillet 1979, *J.O.* du 27 juillet 1979).
Le maire fixe ensuite par arrêté les dates et certaines modalités d'exécution des traitements dans sa commune et en informe les services concernés : Préfecture, D.D.A.F., Protection des Végétaux.

— Quand intervenir ?

Les réseaux d'observation (Auvergne, Limousin, Franche-Comté) permettent, par des piégeages réguliers, de suivre l'évolution des populations et d'indiquer les périodes de traitement.

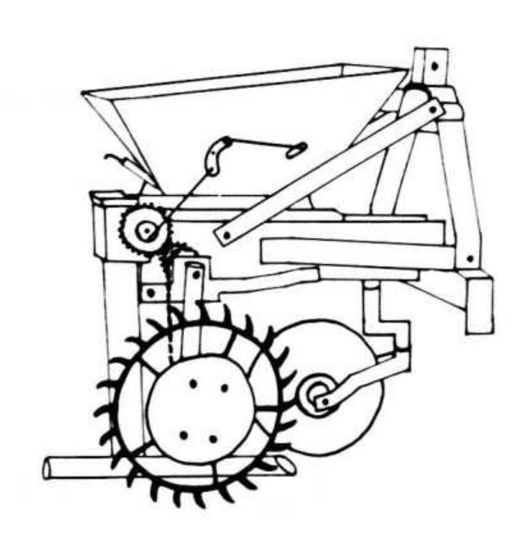


Cycle des populations dans le Doubs

- Traiter dans la phase de croissance des populations quand on dénombre de 100 à 200 campagnols par hectare, selon la productivité de la prairie.
- Effectuer le traitement de préférence à l'automne pour obtenir la meilleure efficacité. Il peut à la rigueur être réalisé au printemps sur des parcelles peu dégradées.
- Un second traitement paraît nécessaire au printemps si les populations se sont reconstituées.

— Comment traiter ?

- Mélanger dans une bétonnière des morceaux de carottes (1 cm^3) avec le produit, à raison de 1 l par 100 kg d'appâts. Délai limite d'utilisation : 3 jours.
- 40 kg d'appâts par hectare sont distribués automatiquement par une charrue sous-soleuse (cf. dessin), avançant à la vitesse du labour, en lignes espacées de 5 mètres au maximum.



Charrue sous-soleuse.

Attention ! bien enfouir tous les appâts afin d'éviter des empoisonnements accidentels de la faune sauvage, des animaux domestiques...

— Rapport qualité/prix

Un traitement entraîne la disparition de 90 % des rongeurs. Le gain de production à la suite d'un traitement est de l'ordre de 2 à 3 tonnes de foin sec par hectare pour un coût de 120 F à 150 F par hectare (hors main-d'œuvre, matériel et carburant).

Une bonne efficacité ne peut se concevoir que par une lutte collective organisée, par traitement simultané de parcelles homogènes et compactes (par opposition à des formes en lanières), de 5 à 10 ha minimum, ainsi que de leurs abords : talus, bordures de fossés et de chemins, à condition de se conformer strictement aux directives ci-dessus.